



Un Lac à boire

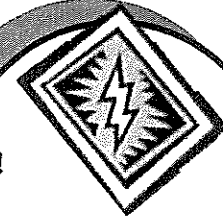
Association des Résidents
pour la Protection du Lac-Aux-Sablés

SAVIEZ-VOUS QUE...

(À inclure à votre pochette)

Volume 3, numéro 1, Juin 2005

Orages électriques !!!



Saviez-vous que... à chaque année, plusieurs orages électriques passent par notre lac. Selon Hydro Québec, voici ce qu'il faut faire durant un orage...

Vous êtes dans la maison :

- ↳ fermez l'ordinateur, le téléviseur, ou tout autre appareil sensible. Abstenez-vous d'utiliser des appareils électriques, y compris le téléphone, sauf le **cellulaire**, car ce dernier est sécuritaire ;
- ↳ tenez-vous loin des **fenêtres**, portes et cheminées ;
- ↳ reportez **douches** et **bains** après l'orage et évitez de toucher aux robinets.

Vous êtes dehors :

- ↳ tenez-vous **loin de l'eau**. Si vous y êtes déjà, regagnez la rive **sans tarder** ;
- ↳ **loin aussi...** des fils électriques ou de tout ce qui est conducteur d'électricité, votre **automobile** est un abri sécuritaire à condition que son toit ne soit ni décapotable ni en plastique ;
- ↳ vous ne pouvez trouver un abri ? Couvrez vos oreilles et adoptez la position **accroupie** sur la pointe des pieds, soit sur un ciré ou tout autre matière isolante, si c'est possible ;
- ↳ évitez de vous étendre directement sur le sol ou de marcher à grandes enjambées ;
- ↳ et, de grâce, ne vous abritez **jamais** sous un arbre ou un parapluie ouvert.

« Inspecteur en environnement »

La municipalité, suite aux demandes répétées de ARPLAS, a embauché un inspecteur en bâtiment et en environnement à plein temps !! En effet, Madame Kathy Bacon est maintenant disponible pour aider les citoyens et pour voir au respect des règlements municipaux concernant la protection de notre lac et de l'environnement. Vous pouvez la rejoindre, au 336-2331

Prévention des incendies !!!!

Le printemps arrivé, plusieurs personnes font du ménage autour de leur propriété. Prenez note qu'avant d'allumer un feu de branches, vous devez prendre un permis de brûlage auprès du garde feu municipal (Jean-Pierre Délisle 336-3201) le directeur incendie (Daniel Beaupré 336-2614) ou le directeur adjoint (Yvon Bourassa 336-2996). Il n'y a pas de frais pour ce permis. mais il vise plutôt la prévention des feux de forêts et la sécurité de chacun.

Sécurité aquatique



Plusieurs riverains et autres sillonnent notre lac en bateau à moteur l'été, et sans le vouloir, dérangent la quiétude de leurs concitoyens. Depuis quelques années, plusieurs personnes se plaignent de l'achalandage sur le lac. De plus, il y a eu plusieurs accidents depuis quatre (4) ans, voir même un décès, impliquant des bateaux à moteur. Suggestions pour le respect des autres et la sécurité aquatique, lorsque vous conduisez une embarcation à moteur sur le Lac-aux-Sables cet été :



↳ **Gardez une bonne distance des rives, des nageurs des canots et des oiseaux aquatiques.**



↳ **Ne tournez pas en rond proche des rives - cela agace énormément les autres riverains.**

↳ **Ne demeurez pas au même endroit pour plus de quelques minutes.**



↳ **Ne conduisez pas trop près des autres embarcations.**

↳ **Ne faites pas de vitesse excessive près des autres embarcations.**

↳ **La vitesse maximum permise sur le Lac-aux-Sables est de 25 km/heure.**

Si vous démontrez le respect envers les autres, il vous sera rendu !!!

25 km/
heure

POLLUTION !!!

Saviez-vous que... la pollution par l'éclairage existe? Vous avez sûrement remarqué que les étoiles et la lune sont beaucoup plus brillantes au lac qu'en ville? Et bien, c'est que l'éclairage extérieur artificiel réduit la capacité de votre œil à bien voir les astres, car il est éblouit.



Alors, afin d'apprécier davantage un beau ciel les soirs d'été, réduisez ou encore mieux, éliminez l'éclairage extérieur autour de votre chalet quand vous n'en avez pas besoin. Vous apprécierez davantage le ciel étoilé... et vos voisins verront mieux aussi. Après tout, c'est pour ça qu'on aime la campagne.



Association des Résidents
pour la Protection du Lac-aux-Sables

Votre Association !!!

Il est facile et important de devenir membre de **vo**tre association afin de protéger la qualité de notre lac et de notre environnement. Il n'en coûte que \$15.00 par famille par année. En plus des informations et conseils, l'Association vous tiendra au courant des enjeux et des activités visant la protection du lac. En plus, vous recevez une copie de la carte bathymétrique du lac, mise à jour régulièrement par nos bénévoles, qui identifie les profondeurs du lac, les riverains avec leur numéro civique et les fosses septiques conformes autour du lac. Si vous n'êtes pas membres, contactez une des personnes suivantes :

- Norman Thogersen, *Prés.*;
- Michèle Guindon, *Sec.*;
- Jean-François Lacoursière,

- Yvan Hamelin,
- Suzanne Brouillette, *Trés.*;
- Raymond Charest,
- Jean-Louis Hamelin